



Conseil économique et social

Distr. générale
24 juin 2009
Français
Original : anglais

Session de fond 2009

Genève, du 6 au 31 juillet 2009

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique, social et dans les secteurs connexes

Rapport du Secrétaire général

Addendum

Questions nécessitant des mesures par le Conseil économique et social ou portées à son attention

Résumé

Le présent addendum au rapport du Secrétaire général relatif à la coopération régionale dans les domaines économique, social et dans les secteurs connexes contient des résolutions et des décisions adoptées lors de sessions ordinaires des commissions régionales du premier semestre de 2009 : la Commission économique pour l'Europe a tenu sa soixante-troisième session à Genève du 30 mars au 1^{er} avril 2009; la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a tenu sa soixante-cinquième session à Bangkok, du 23 au 29 avril 2009; la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a tenu sa vingt-cinquième session du Comité plénier à New York le 9 février 2009 et la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine a organisé la deuxième session des réunions annuelles conjointes de la Conférence de la Commission économique pour l'Afrique des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et de la Conférence des Ministres de l'économie de l'Union africaine au Caire, les 6 et 7 juin 2009.

* E/2009/100.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions nécessitant des mesures par le Conseil	3
A. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	3
II. Questions portées à l'attention du Conseil	3
A. Commission économique pour l'Europe	3
B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	4
C. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	7
D. Commission économique pour l'Afrique	7

I. Questions nécessitant des mesures par le Conseil

A. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

1. Lors de sa soixante-cinquième session, tenue à Bangkok du 23 au 29 avril 2009, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a approuvé le projet de décision suivant, soumis à l'adoption par le Conseil :

Organisation de la soixante-sixième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Le Conseil économique et social,

Considérant la recommandation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'accepter l'invitation du Gouvernement de la République de Corée à accueillir la soixante-sixième session de la Commission,

1. *Exprime* sa gratitude au Gouvernement de la République de Corée pour son offre généreuse d'accueillir la soixante-sixième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;

2. *Approuve* la tenue de la soixante-sixième session de la Commission à Incheon, en République de Corée en 2010.

II. Questions portées à l'attention du Conseil

A. Commission économique pour l'Europe

2. Lors de sa soixante-troisième session, organisée à Genève du 30 mars au 1^{er} avril 2009, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a adopté sa décision A (63), qui est portée dans le cadre du présent Addendum à l'attention du Conseil.

Les activités de la Commission économique pour l'Europe

3. La décision réaffirmait notamment le soutien renouvelé des États membres de la CEE pour le travail de la CEE et confirmait que la CEE faciliterait une meilleure intégration et coopération économiques parmi ses 56 États membres et promouvrait le développement durable.

4. La décision a également reconnu la capacité de la CEE à adapter ses activités aux évolutions géopolitiques et aux changements économiques survenant dans la région et à répondre aux besoins en mutation de ses États membres, contribuant de la sorte à la stabilité dans la région. Elle encourageait la CEE à poursuivre l'exercice de son rôle de catalyseur en transposant au niveau régional les objectifs de développement durable convenus par la communauté internationale et en appuyant leur mise en œuvre. Dans le même temps, elle encourageait la CEE à poursuivre le partage des meilleures pratiques au-delà de sa région, suivant le cas.

5. Reconnaissant que la région se compose de 18 pays éligibles à l'aide publique au développement, la décision réaffirmait également les axes stratégiques adoptés dans le cadre de la réforme de la CEE en vue de tenir dûment compte des besoins spécifiques de pays dont les économies sont en transition.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

6. Lors de sa soixante-cinquième session, tenue à Bangkok du 23 au 29 avril 2009, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a adopté six résolutions et une décision, qui sont portées par le présent Addendum à l'attention du Conseil :

Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière

7. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a invité les pays de la région et les organisations internationales et régionales à envisager d'urgence de mettre en œuvre, selon qu'il convient, les recommandations figurant dans le Document final de Bali; a prié la Secrétaire exécutive de continuer à aider, en coordination avec d'autres organismes internationaux, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le Document final de Bali et à développer leur capacité à prendre des mesures de politique appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, ramener la croissance et éviter à l'avenir les chocs mondiaux; d'effectuer des études analytiques et d'organiser un partage de données d'expérience sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et énergétique, les mesures à prendre face à la crise financière, et l'agriculture durable, y compris son potentiel d'adaptation au climat et d'atténuation des effets du climat; d'organiser, en coordination avec les organisations internationales et régionales, y compris les institutions financières s'intéressant étroitement à la région, une concertation régionale avec la participation de représentants des gouvernements et autres spécialistes, afin d'examiner les progrès réalisés jusqu'ici dans la région de l'Asie et du Pacifique pour faire face à la crise économique et à son impact sur la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, et de faire un rapport sur les résultats obtenus à la Commission à sa soixante-sixième session; et de soumettre à la Commission, à sa soixante-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique

8. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a pris note du rapport du Comité de statistique sur sa première session et du rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique; a prié la Secrétaire exécutive de continuer à aider les membres et, comme il convient, les membres associés à renforcer leur capacité statistique conformément à la résolution 62/10 de la Commission; a pris note des remerciements des membres et membres associés pour les activités de coopération technique et de renforcement des capacités en matière de développement statistique en Asie et dans le Pacifique menées par le secrétariat et pour les services de formation fournis par la Division de statistique et par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en vue du renforcement des capacités statistiques nationales dans la région; a exprimé ses remerciements aux membres et membres associés qui ont apporté leur soutien financier à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique; a encouragé les membres et membres associés à

appliquer le paragraphe 20 de l'annexe à la résolution 61/2 de la Commission et, selon qu'il convient, à augmenter leur soutien financier à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique; a noté que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique célébrera son quarantième anniversaire en 2010 et a encouragé les membres et membres associés à contribuer aux préparatifs de cette célébration; et a prié la Secrétaire exécutive de faire un rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-septième session.

Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012

9. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé que le lieu où se tiendra la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012, devrait être fixé par la Commission à sa soixante-sixième session; a noté avec satisfaction la proposition de la République de Corée d'accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012, en même temps que l'Assemblée générale du Forum Asie-Pacifique sur le handicap et le Congrès mondial de réhabilitation internationale; a invité les autres membres et membres associés qui souhaiteraient accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau à le faire savoir dans les meilleurs délais et au plus tard en octobre 2009; et a prié la Secrétaire exécutive d'examiner toutes les propositions d'accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la deuxième Décennie et de faire un rapport sur les résultats de cet examen à la Commission à sa soixante-sixième session.

Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

10. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a fait sienne la recommandation du Conseil d'administration tendant à faire du Centre, dans le cadre de ses statuts actuels, un institut de coordination de la recherche et un centre d'excellence régional pris en charge par ses membres et concentrant ses activités sur la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires, en s'intéressant tout particulièrement aux problèmes de sécurité alimentaire, de faim et de malnutrition; a décidé que, dans le cadre de son nouveau mandat recentré, le Centre devrait tenir compte des aspects suivants : le Comité technique devrait être composé notamment des directeurs des centres nationaux de recherche agricole des pays membres; et que les recherches menées par le Centre devraient être axées sur les systèmes durables de cultures secondaires et le développement de l'agro-industrie dans le contexte d'un développement rural et agricole inclusif axé sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté; a fait siennes les conclusions du Conseil d'administration à sa cinquième session, à savoir que le Centre devrait essentiellement s'efforcer d'établir des réseaux avec les autres centres nationaux de recherche appartenant ou non à la région, encourager et coordonner la recherche, en faire connaître et en diffuser les résultats, et traduire les résultats de la recherche primaire en des propositions de mesures pertinentes pour la région; a adopté la recommandation du Conseil d'administration autorisant l'élargissement du Conseil, qui se compose actuellement de huit membres et d'un représentant du pays hôte, pour renforcer parmi les États membres de la CESAP le sentiment d'appropriation

du Centre, et a décidé, à cet égard, d'adopter les statuts révisés du Centre; a convenu, à cet égard, que les neuf membres qui ont soumis leur candidature pour être membres du Conseil d'administration du Centre durant la soixante-cinquième session de la Commission, en plus du pays hôte, l'Indonésie, à savoir le Bangladesh, le Cambodge, la France, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), la Malaisie, le Pakistan, la République de Corée et la Thaïlande, devraient devenir membres du Conseil pour la période 2009-2012; a invité instamment les membres de la Commission à augmenter le montant de leurs contributions volontaires ordinaires au Centre et à affecter au Centre des professionnels spécialisés dans la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires; a invité instamment la Secrétaire exécutive à fournir des ressources financières et humaines au Centre et à mobiliser des ressources volontaires additionnelles pour en développer les capacités afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat; et a prié la Secrétaire exécutive de faire un rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-sixième session.

**Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité
de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre
Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies
de l'information, de la communication et de l'espace**

11. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a rappelé sa résolution 64/10 en date du 30 avril 2008 par laquelle elle a invité la République islamique d'Iran à examiner les détails opérationnels de sa proposition d'établir un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace afin de préciser les implications éventuelles de telles modifications concernant la portée, les fonctions et les produits et services à valeur ajoutée devant être offerts, ainsi que le calendrier de l'introduction de ces activités et de les communiquer à la Commission à sa soixante-cinquième session; a pris note de l'offre généreuse du Gouvernement de la République islamique d'Iran d'accueillir le centre proposé et saluant les progrès accomplis dans le déroulement de l'examen demandé au paragraphe 1 de la résolution 64/10; a également noté que le Gouvernement de la République islamique d'Iran a demandé un délai supplémentaire pour fournir à la Commission les renseignements complémentaires demandés au paragraphe 1 de la résolution 64/10; et a invité le Gouvernement de la République islamique d'Iran à réviser son projet de résolution pour tenir compte des résultats de l'examen susmentionné et à soumettre la version révisée à l'examen de la Commission à sa soixante-sixième session.

**Appui à la création d'un groupe international de réflexion
des pays en développement sans littoral**

12. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a exprimé son soutien à la proposition du Gouvernement mongol visant à établir à Oulan-Bator un groupe international de réflexion chargé de renforcer, à l'échelon des pays en développement sans littoral, les capacités d'analyse nécessaires pour optimiser l'efficacité des efforts conjugués aux fins d'une mise en œuvre efficace des dispositions convenues au niveau international, en particulier le Programme d'action d'Almaty et les objectifs du Millénaire pour le développement; a invité les gouvernements, les pays donateurs, les organes compétents des Nations Unies, les

organismes concernés, les institutions et organisations de financement régionales et internationales, ainsi que le secteur privé et les établissements d'enseignement, à appuyer les pays en développement sans littoral pour les aider à mettre en place le groupe international de réflexion proposé; a prié la Secrétaire exécutive d'apporter l'appui consultatif et technique nécessaire, en collaboration avec les parties prenantes régionales et mondiales, pour préparer la mise en place du groupe international de réflexion dont la création est proposée; et a demandé à la Secrétaire exécutive de désigner le service du secrétariat qui sera le point focal de la Commission chargé de faciliter la coordination des efforts régionaux et la fourniture, à la demande des gouvernements, de services consultatifs et techniques destinés à aider à concrétiser ladite proposition.

Dates et sujet de la soixante-sixième session de la Commission

13. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé que sa soixante-sixième session serait organisée en avril ou en mai 2010. Les dates effectives seraient arrêtées en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission. Le sujet de la soixante-sixième session de la Commission sera : Aborder les défis inhérents à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir un système financier stable et porteur; et croissance verte : technologie et financement pour une croissance économique écologiquement viable.

C. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

14. Lors de sa vingt-cinquième session, tenue le 9 février 2009 à New York, le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a adopté la résolution 646 (PLEN.25), qui demandait à la Commission de collaborer activement avec les pays dans la mise en place d'une position régionale commune à présenter lors de la conférence de très haut niveau sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement, qui devrait se tenir dans le cadre de l'Assemblée générale au cours du premier semestre de 2009 et dans les dialogues régionaux, afin de contribuer, au départ d'une perspective régionale, aux discussions sur l'établissement d'une nouvelle architecture financière internationale. Cette résolution demandait également que la Commission, dans le cadre des travaux préparatoires pour la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, fournisse un appui aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre de la tenue d'une réunion préparatoire régionale qui leur permettrait d'échanger des points de vue à propos d'un canevas pour une convention sur le changement climatique après 2012.

D. Commission économique pour l'Afrique

15. Lors de la deuxième session des réunions annuelles conjointes de la Conférence africaine des Ministres africains des finances, de la planification et du

développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Conférence des Ministres de l'économie de l'Union africaine (UA) au Caire les 6 et 7 juin 2009, la Commission a approuvé une déclaration ministérielle et plusieurs résolutions, qui sont portées ci-dessous à l'attention du Conseil.

Résumé de la déclaration ministérielle, 7 juin 2009, Le Caire

16. Les Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ont rappelé, lors de la première réunion annuelle conjointe, organisée à Addis Abeba en mars 2008, qu'ils réitéraient leur engagement à faire de la création d'emplois un élément pivot de leurs politiques économiques et sociales, à prendre des mesures destinées à atténuer les effets de la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, à approfondir les réformes publiques, à favoriser l'autonomisation juridique des pauvres, à améliorer la mobilisation des ressources, à renforcer les efforts de promotion de l'intégration régionale, à gérer les défis présentés par le changement climatique et à renforcer les efforts en vue de concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement.

17. Les ministres ont reconnu que la crise financière et économique mondiale a modifié l'environnement international dans lequel ils conçoivent et appliquent leurs politiques. Le tarissement des principales sources du financement du développement a mis à jour leur vulnérabilité face au financement externe et a ravivé l'intérêt pour le renforcement des efforts destinés à améliorer la mobilisation des ressources domestiques en tant que mécanisme durable du financement du développement à long terme. À cet égard, ils ont affirmé que le thème de la Conférence de cette année, à savoir «Améliorer l'efficacité de la politique fiscale dans la mobilisation des ressources domestiques», était approprié.

La crise économique et financière

18. Les ministres ont reconnu que, bien que la crise financière ait été déclenchée par des événements survenus dans les pays développés, ses effets se faisaient déjà sentir en Afrique. De récentes projections indiquent qu'en 2009, cette crise amputera la croissance dans la région de quelque 2 à 4 % et qu'elle aura des conséquences extrêmes quant à leurs capacités à réduire la pauvreté et à atteindre les OMD pour la date butoir de 2015. En conséquence, ils ont affirmé que des mesures énergiques et rapides étaient nécessaires pour amortir l'impact de la crise sur leurs économies et pour protéger les groupes vulnérables.

19. Les ministres ont rappelé, d'une part, le résultat de la réunion des Ministres africains des finances et de la planification et des Gouverneurs des Banques centrales tenue le 12 novembre 2008 à Tunis, et, d'autre part, le communiqué publié par le Comité des 10 ministres des finances et de la planification et des Gouverneurs des Banques centrales à l'issue de leur réunion tenue le 16 janvier 2009, au Cap, en Afrique du Sud. Ils ont réaffirmé les engagements conclus à Tunis portant sur l'approfondissement des réformes économiques, le renforcement de la régulation des institutions financières, l'harmonisation des politiques fiscales et monétaires, l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité, la diversification de la structure d'exportation, l'utilisation plus judicieuse des fonds publics et l'amélioration de la gestion de la dette.

20. Les ministres ont reconnu que plusieurs pays de la région n'avaient pas la capacité ni la souplesse requises pour mener des politiques compensatoires

nécessaires à l'atténuation de l'impact de la crise sur leurs économies et ont exhorté les institutions régionales et multilatérales de financement du développement à accroître leur appui financier aux pays africains, tout en abaissant les conditionnalités de participation, afin de leur permettre de financer des programmes économiques et sociaux et de s'assurer que la crise financière ne se transforme pas en un désastre humanitaire. Les ministres ont également exhorté les donateurs à donner suite à leurs engagements actuels en faveur de la région.

21. Les ministres étaient convaincus qu'une crise mondiale nécessiterait une réponse mondiale et coordonnée traduisant les différences de capacités nationales et garantissant une représentation appropriée de tous les pays. À cet égard, ils ont précisé que des efforts devraient être consentis pour renforcer le pouvoir et la participation de l'Afrique dans les institutions financières internationales, ainsi que dans les autres assemblées chargées de se pencher sur les réformes de l'architecture financière mondiale. Les ministres ont apprécié la décision de l'Assemblée générale d'organiser une conférence mondiale sur la crise financière et ont exhorté les pays africains à y participer activement.

22. Les ministres ont favorablement accueilli l'invitation faite par le Groupe des Vingt à l'Afrique de participer au Sommet de Londres et ont demandé à ce groupe de pays de pouvoir disposer d'un autre siège permanent afin de veiller à ce que ses intérêts et ses préoccupations relatifs aux questions et aux institutions économiques mondiales soient entendus et pris en compte. Ils ont pris note des résultats du Sommet et ont demandé que des efforts soient entrepris par le Groupe des Vingt et le Groupe des Huit pour s'assurer qu'un pourcentage significatif des moyens dégagés soit affecté à la région africaine. Ils ont en outre affirmé la nécessité d'un moratoire temporaire sur le remboursement de la dette par leurs pays afin de libérer des ressources à affecter au développement.

Mobilisation des ressources domestiques

23. Les ministres ont reconnu l'existence d'un fossé profond entre les épargnes domestiques et les exigences d'investissement dans la région, ainsi que la nécessité de combler ce fossé afin d'améliorer les perspectives de concrétisation des OMD. Ils ont admis le rôle crucial de la mobilisation des ressources domestiques pour jeter des bases solides d'une croissance et d'un développement à long terme. Ils ont également reconnu, d'une part, que le financement externe pouvait venir en appui des ressources domestiques et aider à la création d'un environnement propice à la mobilisation des ressources pour le développement et, d'autre part, qu'ils devaient agir pour endiguer l'évasion des capitaux.

24. Le succès de la mobilisation des ressources domestiques nécessite des interventions publiques destinées à stimuler la croissance, à améliorer les recettes publiques et à encourager l'épargne par le secteur privé. Ils ont admis que la croissance économique durable est une condition nécessaire de l'amélioration de la mobilisation des ressources internes. Toutefois, la croissance n'augmentera les revenus domestiques que si elle s'accompagne de changements structurels, de l'amélioration des politiques fiscales et de la gestion des recettes fiscales.

25. Les ministres ont encouragé leurs gouvernements à évaluer de manière critique les avantages et les coûts liés au recours à des incitants fiscaux en vue de promouvoir les investissements étrangers et les ont également exhortés à adopter une approche plus prudente face à la libéralisation des échanges commerciaux

multilatéraux afin de s'assurer qu'elle ne sape pas l'assiette fiscale, en mettant de ce fait en péril la concrétisation des principaux objectifs de développement nationaux.

26. Une bonne gouvernance aux niveaux national et international est une condition indispensable du succès de la mobilisation des ressources domestiques. Les ministres ont exhorté leurs gouvernements à approfondir les réformes de gouvernance, à protéger les droits de propriété et à veiller à la primauté du droit. Ils ont également appelé leurs partenaires de développement à prendre les mesures appropriées pour réduire l'évasion fiscale et pour faciliter les transferts de fonds des migrants en réduisant le coût des transactions de versement.

27. Les ministres se sont engagés à renforcer le fonctionnement des systèmes financiers domestiques afin qu'ils puissent contribuer plus efficacement à l'intermédiation financière et satisfaire aux besoins en financement à long terme des investisseurs. Des efforts devraient également être faits pour exploiter le potentiel des institutions de micro-financement dans la mobilisation de l'épargne. Ils ont affirmé qu'à cet égard, il convenait de rapprocher les institutions financières formelles et informelles afin d'améliorer leur efficacité et leur impact.

28. Les ministres ont observé que dans la majorité de leurs pays, l'aide publique au développement avait joué un rôle majeur dans le financement du développement à court et à moyen terme – et continuerait à le faire. Toutefois, leurs gouvernements devaient redoubler d'effort pour améliorer la mobilisation des ressources domestiques et réduire la dépendance à l'aide dans le long terme. Ils ont affirmé que personne ne contestait que le financement domestique fut une source de financement du développement plus stable et plus durable que l'aide publique au développement. Il est d'autre part essentiel que les donateurs respectent leurs engagements de renforcement de l'aide vis-à-vis de l'Afrique et de son efficacité, comme précisé dans le Consensus de Monterrey, le Plan d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit, les résultats du Sommet de Gleneagles et dans la Déclaration de Paris.

29. Les ministres étaient préoccupés par les éléments de preuve récents attestant qu'un pourcentage important de l'aide publique au développement pour l'Afrique sert au financement des sorties de capitaux sous la forme de remboursements de la dette et ont appelé leurs gouvernements et leurs partenaires du développement à trouver de nouveaux modes d'utilisation plus rationnelle de cette aide pour venir en appui des priorités de développement nationales. Ils ont affirmé qu'à cet égard, il s'avérait nécessaire de recentrer l'aide publique au développement sur le renforcement des capacités en matière de mobilisation des ressources domestiques dans la région.

Intégration régionale

30. Tout en reconnaissant les progrès récents réalisés dans le cadre de l'intégration régionale dans leur région, dont la décision des chefs d'État et de gouvernement du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté de l'Afrique de l'Est en vue d'établir une zone de libre-échange, les ministres sont encore préoccupés par les progrès généraux de l'intégration régionale; en outre, les relations commerciales intra-africaines restent limitées. Ils ont réaffirmé leurs engagements à promouvoir l'intégration régionale dans le contexte du Programme minimum d'intégration de la Commission de l'Union africaine, adopté par la quatrième Conférence des Ministres africains de l'intégration. Les ministres se sont également engagés à aborder les

défis rencontrés par les communautés économiques régionales dans le cadre de leurs efforts visant à promouvoir l'intégration régionale et les relations commerciales intra-africaines, y compris l'absence de convergence des politiques macro-économiques, les engagements politiques inappropriés et la mise en œuvre de protocoles par les États membres. Ils se sont en outre engagés à intensifier leurs efforts de promotion de l'infrastructure et des institutions soutenant l'intégration régionale, y compris les efforts visant à constituer un fonds d'intégration continentale pour le financement du Programme minimum d'intégration.

Objectifs du Millénaire pour le développement

31. Les ministres ont commenté le rapport du secrétariat sur l'état d'avancement en Afrique dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et ont applaudi aux efforts consentis à l'heure actuelle par leurs pays dans le cadre de leur concrétisation, en reconnaissant que l'actuelle crise économique et financière mondiale pourrait entraver les efforts et éroder les progrès déjà accomplis. Pour soutenir les avancées et réduire l'impact négatif de l'actuelle crise économique et financière mondiale, ainsi que pour soutenir les efforts de concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ils examineraient la faisabilité de l'adoption de réseaux de sécurité sociale et d'autres mesures de protection sociale et, ce faisant, maintiendraient et poursuivraient les politiques qui sont cohérentes avec les objectifs de stabilité macroéconomique et de croissance.

32. Rappelant que, dans les résultats du Sommet mondial de 2005 et l'examen à mi-parcours de la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il a été décidé que les pays confrontés à une extrême pauvreté devraient adopter et commencer à mettre en œuvre les OMD compatibles avec leurs plans de développement nationaux, les ministres se sont engagés à renforcer leurs systèmes de planification et à implémenter minutieusement les plans de développement nationaux. Dans ce contexte, ils ont reconnu la contribution que les territoires sous-nationaux pourraient apporter dans le cadre des efforts destinés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ont décidé de confier le calendrier y afférent à ces niveaux de pouvoir inférieurs.

33. Les ministres ont affirmé que le partage des connaissances, l'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences étaient des éléments innovants essentiels en matière d'établissement de politiques, mais qu'ils étaient sous-utilisés. Ils ont dès lors demandé à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de promouvoir, dans leurs pays, le partage de connaissances et l'apprentissage entre pairs à propos de ces objectifs, y compris par le biais du Groupe de réflexion africain sur les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Changement climatique

34. Bien que l'Afrique ne soit pas un contributeur majeur au réchauffement climatique, elle sera plus que probablement la région la plus affectée par le changement climatique. Les ministres ont dès lors demandé aux pays industrialisés de fournir une aide financière et technique à leurs pays afin de leur permettre de répondre aux défis inhérents au changement climatique.

35. Les ministres ont pris note des résultats de la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement, tenue à Kigali, les 21

et 22 mai 2009, dont le thème était le suivant : «Changement climatique : financement des opportunités et des défis pour concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique». Ils ont également demandé à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer la capacité de leurs pays dans la négociation des accords en matière de changement climatique et dans l'accès aux ressources financières existantes en vue d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter.

Charte sur les statistiques

36. L'élaboration et la mise en œuvre efficaces des politiques, ainsi que le suivi des performances économiques nécessitent l'accès opportun aux données statistiques disponibles. Les ministres ont exprimé leurs préoccupations quant à l'état déplorable du développement statistique dans leurs pays et ont exhorté la CUA, la CEA, la Banque africaine de développement, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, les communautés économiques régionales, ainsi que les États membres à créer un mécanisme de contrôle de la mise en œuvre de la Charte africaine sur les statistiques.

Commerce international

37. Les ministres ont observé avec crainte la baisse considérable du commerce mondial et des exportations au départ de l'Afrique résultant de la crise financière et ont pris note des mesures prises par le Groupe des Vingt pour mobiliser des ressources supplémentaires pour le financement des transactions commerciales. Ils ont appelé les pays développés à ne pas prendre de mesures protectionnistes qui exacerberaient les effets néfastes de la crise sur leurs économies. Ils ont également réaffirmé la nécessité de conclure le cycle de négociations de Doha pour le développement en prenant des mesures appropriées afin de tenir compte des intérêts et des craintes de l'Afrique. Ils ont appelé tous les intervenants à appuyer de toutes leurs forces l'implémentation de l'initiative Aide pour le commerce et attendaient avec impatience la prochaine réunion d'examen mondiale de cette initiative.

Banque africaine d'investissement

38. Les ministres ont noté avec satisfaction qu'après l'adoption du Protocole relatif à la Banque africaine d'investissement par l'Union africaine en février 2009, ils ont conclu lors de cette Réunion un accord sur les projets de statut de la Banque, qui est l'une des trois institutions financières stipulées dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. Ils ont reconnu la nécessité de traiter en priorité la constitution de cette Banque et ont exhorté les États membres à signer et à ratifier dans les meilleurs délais le Protocole afférent à sa création.

Les pays les moins avancés

39. Les ministres ont reconnu que les pays les moins avancés sont confrontés à des défis nécessitant une attention spéciale et ont salué la décision de l'Assemblée générale de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011. Ils ont appelé la CEA, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement des Nations Unies, à organiser une réunion d'examen régionale africaine préalablement à la quatrième Conférence

sur les pays les moins avancés, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/227.

Financement de la mobilisation des ressources domestiques

40. La Conférence des ministres a réaffirmé l'importance de la bonne gouvernance aux niveaux national et international pour le succès de la mobilisation des ressources domestiques et a appelé les pays africains à approfondir les réformes de gouvernance, à améliorer la transparence dans le cadre de l'utilisation des fonds publics et à renforcer les efforts visant à améliorer la gestion des ressources naturelles; a appelé les Gouvernements africains à améliorer la mobilisation des recettes domestiques en élargissant la base imposable, en améliorant la gestion des recettes fiscales, en renforçant la responsabilité, en s'attaquant à l'évasion, à la fraude et à l'évitement fiscal(e), ainsi qu'à améliorer l'efficacité dans l'utilisation des fonds publics; a encouragé les Gouvernements africains à renforcer leur appui au développement du secteur privé en tant que stratégie viable de consolidation de l'investissement privé, à stimuler la croissance et à jeter des bases solides d'une mobilisation efficace des ressources domestiques; a appelé les donateurs à intensifier les efforts de mobilisation des ressources en Afrique en prenant des mesures appropriées pour endiguer la fuite des capitaux, réduire le coût des transferts de fonds, fournir une assistance technique destinée à renforcer les systèmes publics de gestion financière et orienter davantage d'aide au développement nationale officielle à la création de capacités nationales en matière de mobilisation des ressources domestiques; a demandé aux pays africains d'être plus sélectifs dans l'utilisation d'incitants fiscaux, ainsi que dans l'octroi d'exemptions à la promotion des investissements étrangers et d'adopter une approche plus progressive face à la libéralisation des échanges commerciaux multilatéraux en vue de s'assurer que les réformes commerciales ne sapent pas l'assiette fiscale et ne compromettent pas la concrétisation des objectifs de développement nationaux; a exhorté les Gouvernements africains à faire davantage d'efforts pour encourager l'épargne privée par le biais de la constitution et du renforcement des systèmes financiers domestiques, du maintien de la stabilité politique et macroéconomique et de l'exploitation du potentiel des institutions de micro-financement dans le cadre de la mobilisation de l'épargne dans le secteur non organisé; a souligné la nécessité de développer le marché financier afin d'accroître la liquidité par le biais de la mise en commun de l'épargne, de réduire les coûts de transaction, d'améliorer l'intermédiation financière et de promouvoir la croissance et le développement; a souligné la nécessité d'une transformation structurelle des économies africaines par le biais de la modernisation de l'agriculture et du développement de la chaîne de valeur, ainsi que de la facilitation de la croissance industrielle et de la production en vue de promouvoir la croissance durable; et a appelé les Gouvernements africains à renforcer les modalités d'élaboration des budgets et leur utilisation en tant qu'instrument efficace de gestion de la politique économique.

Implémentation de la Charte africaine sur les statistiques

41. La Conférence des ministres a demandé à la Commission de l'Union africaine de collaborer étroitement avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, les communautés économiques régionales, ainsi que les États membres en

vue de créer un mécanisme de coordination et de mise en œuvre de la Charte africaine sur les statistiques; et a en outre demandé à la Commission de l'Union africaine de finaliser, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, les communautés économiques régionales et les États membres, l'étude technique complète sur les approches pratiques de la mobilisation des ressources financières nécessaires à la création rapide d'un fonds, plus particulièrement en identifiant les sources potentielles de financement, ainsi que l'étude relative à la stratégie d'harmonisation des statistiques.

Congrès des économistes africains à propos de l'intégration sous-régionale et régionale

42. La Conférence des ministres a pris note des résultats (rapports, communiqués de presse et déclarations à propos de la crise économique et financière mondiale) du premier Congrès des économistes africains à propos de l'intégration sous-régionale et régionale, organisé à Nairobi, du 2 au 5 mars 2009; a recommandé que la Commission de l'Union africaine organise régulièrement le Congrès des économistes africains à propos de l'intégration sous-régionale et régionale afin de permettre aux économistes africains de contribuer, par le biais de leurs idées, au processus d'intégration africain, à la résolution de questions économiques essentielles pour l'Afrique; et a demandé à la Commission de l'Union africaine d'organiser, en coopération avec les communautés économiques régionales, l'Association des universités africaines, les universités et les instituts de recherche africains, une réunion du Congrès en 2010 et de soumettre les conclusions de cette réunion à la prochaine Conférence.

Projet de programme de travail et priorités pour la période biennale 2010-2011

43. La Conférence des ministres a avalisé le projet de programme de travail et les priorités pour la période biennale 2010-2011, étant donné que les activités proposées dans ce programme sont axées sur la demande et que la CEA poursuivra le renforcement de ses partenariats existants avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales.

Projets de statuts de la Banque africaine d'investissement

44. La Conférence des ministres a recommandé que les projets de statuts de la Banque africaine d'investissement soient soumis au Sommet de l'Union africaine de juin 2009 à des fins d'examen et d'adoption; a chargé la Commission de l'Union africaine d'établir, en consultation avec les experts des États membres, les annexes aux statuts de la Banque africaine d'investissement et à les soumettre, avant la fin du mois d'octobre 2009, à un groupe d'experts juridiques et financiers préalablement à leur examen par la Conférence des Ministres africains de l'économie et des finances réunis en assemblée extraordinaire qui se tiendra en novembre 2009 et ensuite, en janvier/février 2010, par l'Assemblée de l'Union en vue de leur adoption; et a exhorté les États membres de l'Union à signer et à ratifier dans les meilleurs délais le Protocole afférent à la création de la Banque africaine d'investissement afin que cette institution puisse débiter ses activités le plus rapidement possible.

Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification

45. La Conférence des ministres a félicité le nouveau Directeur de l'Institut africain de développement économique et de planification pour sa nomination et lui accordera tout son appui et son concours; a avalisé la vision et l'orientation stratégique générales pour le renouvellement de l'Institut présentées par le Directeur; a encouragé la direction de l'Institut à poursuivre le processus consultatif pour l'achèvement rapide du repositionnement de l'Institut, y compris les méthodes de financement innovantes et la programmation à long terme; a exprimé sa satisfaction au regard des contributions financières reçues de certains États membres et demande aux États membres n'ayant pas encore versé leurs cotisations de s'exécuter; et a demandé au Directeur de l'Institut de faire un rapport, en étroite collaboration avec le Conseil exécutif de l'Institut, sur la nouvelle orientation stratégique et les priorités, ainsi qu'à propos de l'état d'avancement de l'implémentation des activités de repositionnement de l'Institut lors de la prochaine session de la Conférence.

Crise économique et financière mondiale

46. La Conférence des ministres a salué l'invitation que le Groupe des Vingt a adressée à l'Afrique pour lui permettre de participer au Sommet de Londres et a demandé que l'Afrique continue à être représentée lors des prochaines réunions du Groupe et que cette région puisse faire entendre sa voix et soit représentée dans tous les forums économiques mondiaux traitant de la réforme de l'architecture financière internationale, ainsi que dans les institutions de financement du développement, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), qui prennent des décisions touchant la vie de leurs populations; a également salué la proposition du Président de l'Assemblée générale d'organiser une réunion de haut niveau sur la crise économique et financière mondiale du 24 au 26 juin 2009 et a demandé aux pays africains d'y participer au niveau approprié; a exhorté les pays développés à intensifier leurs efforts pour stimuler la demande mondiale, restaurer la stabilité des marchés financiers, renforcer la régulation du système financier et débloquer les marchés du crédit afin d'améliorer les perspectives de reprise mondiale, ainsi que pour s'assurer que la crise financière n'érode pas les gains considérables en termes de performances économiques et sociales enregistrés par plusieurs pays africains au cours de ces dernières années; a exhorté la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à explorer les modalités de geler la dette et de la rééchelonner en consultation avec la Banque mondiale, le FMI et les pays développés; a demandé aux donateurs de respecter, à l'égard de l'Afrique, leurs engagements de renforcement de l'aide et de son efficacité vis-à-vis de l'Afrique, comme précisé dans le Consensus de Monterrey, le Plan d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit, les résultats du Sommet de Gleneagles et la Déclaration de Paris, ainsi que dans le Plan d'action d'Accra; et a encouragé les pays africains à prendre des mesures appropriées pour amortir l'impact de la crise sur les groupes vulnérables et éviter que la crise financière ne se transforme en une crise humanitaire dans la région. Ils ont affirmé qu'à cet égard, des efforts devaient être entrepris pour soutenir les programmes de protection sociale, ainsi que pour accroître les investissements dans l'infrastructure, la santé et l'éducation, qui sont des éléments essentiels pour la réussite de la diversification de la structure de production et d'exportation dans les économies africaines. Ils ont

également demandé aux institutions multilatérales et régionales de financement du développement d'accroître la quantité et l'accès au financement inconditionnel pour l'Afrique, de soutenir les politiques compensatoires domestiques et de répondre plus soupagement aux besoins des pays africains afin de leur permettre de surmonter le ralentissement économique mondial; a exhorté les Gouvernements africains à approfondir les réformes économiques et à s'abstenir d'imposer de nouvelles restrictions sur les transactions commerciales et les investissements en réponse à la crise afin d'éviter d'annihiler les progrès enregistrés dans le cadre des efforts de gestion économique et de gouvernance qui ont eu des répercussions positives majeures dans la récente amélioration des performances macroéconomiques régionales; et a encouragé les Gouvernements africains à supprimer tous les obstacles au commerce intra-africain, à harmoniser les politiques et les réglementations commerciales et à traiter en priorité l'intégration régionale afin de réduire leur vulnérabilité face aux chocs externes et à jeter des bases solides d'une croissance économique durable.

Objectifs du Millénaire pour le développement

47. La Conférence des ministres a demandé à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de promouvoir l'apprentissage entre pairs et le partage de connaissances à propos des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris par le biais du Groupe de réflexion africain sur les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement; a mandaté la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement en vue d'aider l'Afrique à se préparer pour l'examen à mi-parcours de la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement prévu en 2010 dans le système des Nations Unies; a demandé aux trois institutions d'organiser des réunions consultatives régionales pour examiner les progrès dans la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement et exhorte leurs pays à soutenir ces initiatives; et a appelé les partenaires du développement à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement tels que réaffirmés lors du Sommet du Groupe des Vingt organisé à Londres, afin de concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement.